

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-2631

présenté par
M. Garot

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Presse et médias	2 000 000	0
Livre et industries culturelles	0	2 000 000
TOTAUX	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise soutenir, à hauteur de 2 millions d'euros, la presse gratuite d'information culturelle, durement touchée par la crise sanitaire et économique actuelle.

Après un arrêt quasi-total au printemps, le secteur de la culture continue de fonctionner au ralenti. La presse d'information culturelle, dont le modèle économique repose sur la promotion et la mise en valeur des événements culturels locaux, fait partie des victimes collatérales de cette situation, et de nombreux emplois se trouvent menacés.

Dans la mission « Médias, livres et industries culturelles » du PLF 2021, les crédits de soutien à la presse sont principalement fléchés vers journaux et périodiques payants. Le présent amendement permet d'apporter un soutien aux éditeurs indépendants de presse gratuite, jusqu'à ce que les spectacles, les festivals et les autres évènements culturels aient repris un rythme normal.

Afin d'assurer sa recevabilité financière, cet amendement de crédits :

- Augmente de 2 millions d'euros les autorisations d'engagement et crédits de paiement de l'action 02 « Aides à la presse » du programme 180 « Presse et Médias »

- Diminue de 2 millions d'euros les autorisations d'engagement et crédits de paiement de l'action 02 « Industries culturelles » du programme 334 « Livre et industries culturelles ».

Le but de cet amendement n'est évidemment pas de réduire les moyens attribués au programme 334, et il est donc demandé au Gouvernement de lever ce gage.